

ATELIER-RECHERCHE DE LA GENDARMERIE
LES NOUVEAUX RASSEMBLEMENTS DE PERSONNES

24 mars 2010

COMPTE RENDU DES DEBATS

Les "ateliers-recherches" qui se sont déroulés le 24 mars au CESG (Ecole Militaire) ont été initiés par la parution du rapport réalisé par M. Normand Filion, maître de conférence à l'Université de Toulouse, rapport remis à la DPS fin janvier 2010. L'objet des "ateliers" était d'élargir à d'autres disciplines la problématique posée par ce travail dans une approche exclusivement sociologique.

Dans l'ensemble des discussions, quatre points ont été approfondis, concernant successivement la définition très délicate des "nouveaux rassemblements de personnes" (1°), l'insuffisance de leur encadrement juridique (2°), les difficultés de l'approche de santé publique (3°) et de la gestion de l'évènement lui-même (4°)

1° - Une définition par le mode de surgissement dans l'espace public.

La première difficulté à laquelle se sont heurtés les participants est celle de la définition des NRP, et le travail de M. Filion a eu l'immense mérite de dresser une première typologie de ces manifestations. Les débats ont montré qu'une définition à partir de l'objet du mouvement, festif, violent ou contestataire, peut sembler séduisante, mais se révèle impossible à mettre en oeuvre, dans la mesure où les sociologues ont montré une porosité certaine entre ces motivations.

Il a donc été préféré une définition à partir du mode de surgissement dans l'espace public. De fait, un certain nombre de critères ont été dégagés :

- une **methodologie d'action centrée sur internet** (sites éphémères, Facebook, Twitter..), qui contribue à la mise en place d'un véritable système de reproduction des rassemblements (transferts de méthodologie) ;

- une fois l'appel lancé, ces rassemblements se caractérisent par une relative **perte de contrôle des organisateurs** qui n'en maîtrisent plus l'ampleur ;

- une **organisation en rhizome**, avec l'apparition simultanée de groupes actifs, qui vont constituer une masse (intervention du Capitaine Habasque).

- une volonté de sortir des cadres institutionnels pour revendiquer une forme d'**autogestion**. Sur ce point, les études sociologiques montrent que les NRP sont les signes révélateurs d'une sorte de nihilisme nouveau, de rejet des structures politiques et administratives existantes. Ces rassemblements sont vécus comme un espace nouveau d'invention et de créativité face à des structures politiques et administratives jugées sclérosées (intervention de M. Bosch).

2° - Un encadrement juridique inadapté

La journée d'études a mis en lumière les faiblesses du dispositif juridique :

- d'une part, il repose largement sur une **approche de droit pénal**. M. Pauvert a montré que la plupart des NRP pouvaient donner lieu à une incrimination pénale (attroupement illégal, destruction de biens privés ou publics etc.). Cette approche se heurte cependant à des écueils liés aussi bien à l'identification des auteurs de l'infraction qu'à son élément moral, extrêmement difficile à démontrer en l'espèce. De plus, et c'est probablement plus grave, cette démarche pénale

n'intègre pas réellement l'objet même de la mission des forces de l'ordre qui est d'assurer la sécurité des participants eux-mêmes (Capitaine Habasque).

- d'autre part, à l'exception des "rave-parties" qui font l'objet d'un encadrement juridique minimum, la plupart des NRP ne relèvent pas du droit des rassemblements, qui implique un régime de déclaration préalable. Le juriste se trouve donc largement démuné pour opérer une qualification juridique de ces manifestations.

Cette absence d'information préalable de l'autorité publique peut être compensée, du moins dans une certaine mesure, par le **recours au renseignement**. Le colonel Morée a montré tout l'intérêt d'un système de détection et d'anticipation, en insistant sur la nécessité d'encadrer cette action par des dispositions réglementaires.

3° - La santé publique, comme élément de l'ordre public.

Les débats ont montré des différences de perceptions sur la manière de répondre aux objectifs de santé publique, notamment dans les "rave" et "free parties".

Pour le docteur Benoît Delaveau, responsable de la mission "rave" à Médecins du Monde, et pour madame Anne Coppel, sociologue spécialisée dans les addictions, la priorité est dans la **"réduction des risques"**. Ils n'hésitent pas à pratiquer le "testing" sur les drogues disponibles sur le site et à sensibiliser les "teufers" aux dangers liés aux injections. Il ne s'agit donc pas de répression mais d'accompagnement et de veille sanitaire. Ils insistent d'ailleurs sur la nécessité d'obtenir la confiance des organisateurs pour assurer leur mission.

D'une façon générale, la présence de ces acteurs sur les sites suscite deux types de réactions :

- Ils sont souvent considérés comme trop proches des organisateurs, ce qui conduit à une certaine méfiance, notamment de la part des forces de l'ordre.

- Ils sont perçus comme investis d'une mission de santé publique. De fait, il arrive que leur accès sur site soit interdit, pour ne pas conférer une légitimité à un rassemblement illicite.

Sur ce plan, il est apparu qu'une concertation devait être développée, afin de fixer les conditions de la présence de ces acteurs. Un guide des "bonnes pratiques" dans ce domaine pourrait être envisagé.

4° - La gestion de l'évènement ou "l'absence de mémoire".

Les interventions du Colonel Lejeune, du Colonel Jarraud et du chef d'escadron Halard ont permis de disposer de témoignages très riches concernant des rassemblements aussi bien autorisés que non autorisés.

L'apport majeur de la réflexion a été de montrer que chaque évènement était appréhendé sans que les responsables de l'ordre public puissent bénéficier de l'expérience de ceux qui les ont précédés. Le terme de "tango" a été utilisé par le général Dolo pour insister sur l'évolution constante des acteurs concernés, dans la mesure où les organisateurs de ces rassemblements sont des interlocuteurs extrêmement volatiles, et où les responsables des forces de l'ordre changent eux mêmes très souvent de fonctions. De fait, le transfert d'expertise ne se réalise que de manière empirique et très imparfaitement.

Sur ce plan, l'"atelier-recherche" a mis en lumière la nécessité d'assurer un suivi des manifestations, d'introduire une culture de "retex" dans la gestion de ces rassemblements et de mettre en place des espaces de concertation.

